

## BUDGET MUNICIPAL DE L'ANNÉE 2012

Le budget 2012 de votre municipalité a été adopté le 12 décembre dernier. Nous vous présentons ici un résumé de la présentation que Monsieur le maire a déposé au conseil municipal lors de cette séance spéciale du budget.

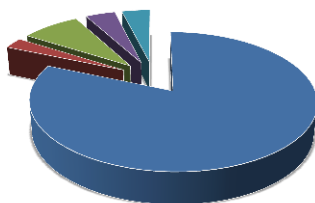
«La Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan a pour mandat de poursuivre divers projets afin de maintenir un service de qualité aux contribuables. Parmi ces dits projets, notons la bretelle d'entrée de l'autoroute 25 au parc industriel, la Ligne Mercier à réaliser, la refonte du plan et des règlements d'urbanisme, la mise en place d'un service de vidange communautaire de fosses septiques et l'application du programme de conformité des dites installations septiques, la restauration du stationnement de l'église, l'entretien du réseau routier et bien d'autres. Également, certaines obligations, tel que la conformité au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de la MRC de Montcalm, l'augmentation de la TVQ de 1%, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation canadienne de près de 3% et maintes autres, doivent être prises en considération dans l'élaboration budgétaire.

Votre conseil municipal est soucieux de réaliser plusieurs projets à coût abordable afin de maintenir le fardeau financier des contribuables de façon acceptable. Il est demeuré très attentif à cette particularité lors de la réalisation de son budget 2012. Je vous informe également que le dépôt du nouveau rôle d'évaluation a fait passer la richesse foncière de la municipalité à 445 038 400\$, soit une augmentation de 13,63%. Les taux de taxes foncières seront ajustés à la baisse pour tenir compte de cette majoration.

Je vous réitère que le budget dans son intégralité est disponible sur notre site Internet sous l'onglet «municipal».

Afin de vous permettre de bien visualiser le dossier, nous vous illustrons, à l'aide des tableaux ci-dessous les revenus et les dépenses de la municipalité pour l'année 2012.

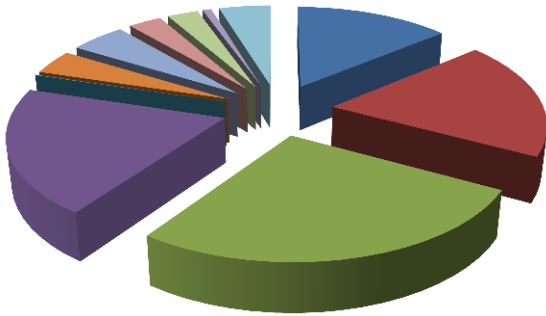
### Revenus



Total des revenus – 6 193 613\$

- Taxes - 5 026 598\$
- Paiements tenant lieu de taxes - 165 527\$
- Autres recettes de source locale - 495 385\$
- Transferts inconditionnels - 269 100\$
- Transferts conditionnels - 237 003\$

## Dépenses de fonctionnement



- Administration générale - 857 631\$
- Sécurité publique - 1 214 438\$
- Réseau routier - 1 617 084\$
- Hygiène du milieu - 1 262 234\$
- Santé et bien-être - 7 170\$
- Aménagement, urbanisme et développement - 429 606\$
- Loisirs et culture - 656 415\$
- Frais de financement - 283 039\$
- Remboursement de la dette - 294 121\$
- Remboursement du fonds de roulement- 22 070\$
- Transfert à l'état des activités d'investissement - 578 719\$

## Amortissement – (1 028 915\$)

***Ainsi le budget est équilibré pour un montant de 6 193 613\$***

L'ensemble du budget adopté par le conseil municipal engendre une répercussion sur le taux de taxation 2012. Le tableau suivant vous permettra de constater les distributions diverses relatives à la taxation. Ainsi, pour l'année 2012, l'ensemble des taxes foncières représente un taux de 0.876\$ du 100\$ d'évaluation comparativement à 0.993\$ du 100\$ pour l'année 2011. Également, le dépôt du nouveau rôle d'évaluation a engendré une augmentation moyenne de la valeur foncière des immeubles résidentielles de la municipalité de 12,47%, ce qui se répercute sur le taux de taxation. Voici une illustration de la différence entre les taux 2011 et 2012 pour une maison unifamiliale moyenne, selon le rôle d'évaluation foncier.

2012	2011
Évaluation moyenne d'une résidence: 185 517\$	Évaluation moyenne d'une résidence: 164 804\$
Taux de taxation global: 0.876\$/100\$ d'évaluation	Taux de taxation global: 0.993\$/100\$ d'évaluation
Prix des matières résiduelles: 210\$/unité d'habitation	Prix des matières résiduelles: 194\$/unité d'habitation
Montant annuel des taxes : 1835.13\$	Montant annuel des taxes : 1830.50\$

À la lumière de ces chiffres, vous êtes à même de constater que le compte de taxe de cette propriété augmente de 4,63\$, soit 0.0025% ou un quart de un pourcent.

Le tableau suivant représente la taxation générale de la Municipalité pour l'année 2012;

### Taxation générale



- Taxe foncière générale - 0.521/100\$
- Taxe foncière spéciale d'amélioration du réseau routier - 0.10\$/100\$
- Taxe foncière spéciale de la police - 0.141/100\$
- Taxe foncière spéciale pour les pompiers et premiers répondants - 0.114\$/100\$

**Taux de taxation combiné: 0.876\$ /100\$ d'évaluation**

Quant à la taxe pour la collecte des matières résiduelles, celle-ci passera à 210\$ par unité d'occupation pour l'année 2012 comparativement à 194\$ pour l'année précédente, soit une augmentation de 16.00\$. Pour ce qui est de la taxe d'eau annuelle, taxe d'eau saisonnière, la taxe d'égout et la taxe d'eau et d'égout au compteur, celles-ci demeurent inchangées aux tarifs annuels respectifs de 215\$ par local, 110\$ par local, 135\$ par local et 1.27\$ du mètre cube.

Également, un nouveau service est instauré à compter de l'année 2012, soit un service de vidange des fosses septiques. Un contrat a été octroyé à une entreprise spécialisée qui effectuera, pour le compte de tous les citoyens non-reliés aux égouts municipaux, la vidange de leur installation septique. Le tarif qui sera applicable annuellement est fixé à 75\$ pour une résidence à occupation permanente et à 37,50\$ pour une résidence à occupation saisonnière.